



Bruxelles, le 2.7.2024
COM(2024) 260 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

Rapport 2024 sur l'état d'avancement de la décennie numérique

Table des matières

1. Introduction: accomplir les ambitions de la décennie numérique	2
2. L'UE s'impose comme l'innovateur mondial en matière de politiques	4
3. Un renforcement de la base industrielle numérique de l'UE qui accélère les progrès de la décennie numérique	6
4. État d'avancement de la décennie numérique: progrès accomplis en 2024	11
4.1 Un signal d'alarme	11
4.1.1. Progrès accomplis sur la voie d'une UE compétitive, souveraine et résiliente, fondée sur la primauté technologique	11
4.1.2. Progrès sur la voie de la protection et de l'autonomisation des citoyens et de la société de l'UE	12
4.1.3 Tirer parti de la transformation numérique pour un verdissement intelligent.....	14
4.2 Les feuilles de route stratégiques nationales relatives à la décennie numérique et leur rôle dans la réalisation de l'ambition de l'UE.....	14
4.3 Recommandations sur la voie à suivre.....	16
5. Dimension internationale	19
6. Conclusions.....	20

1. Introduction: accomplir les ambitions de la décennie numérique

La présente communication contient le **rapport sur l'état d'avancement de la décennie numérique 2024**. Ce rapport passe en revue l'évolution de la stratégie numérique depuis le rapport de 2023¹ et présente les **progrès accomplis par l'UE** dans la réalisation des objectifs et cibles convenus en vue d'une transformation numérique réussie pour les citoyens, les entreprises et l'environnement, comme indiqué dans la décision établissant le programme d'action pour la décennie numérique à l'horizon 2030². La figure 1 ci-dessous donne un aperçu de cette analyse pour chaque cible de la décennie numérique.

Figure 1. Bilan des progrès accomplis dans la réalisation des cibles de la décennie numérique

fixées pour 2030³
BILAN DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES CIBLES POUR 2030
ICP de l'UE en 2024



Pour la première fois, le présent rapport comprend une évaluation des **feuilles de route stratégiques nationales relatives à la décennie numérique**. Sur la base de ces feuilles de route, il décrit la contribution individuelle des États membres à la réalisation collective des objectifs et cibles de la décennie numérique et confirme, dans l'ensemble, les conclusions du rapport sur l'état d'avancement de la décennie numérique 2023:

¹ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/2023-report-state-digital-decade>.

² Décision (UE) 2022/2481 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 établissant le programme d'action pour la décennie numérique à l'horizon 2030 (JO L 323 du 19.12.2022, p. 4).

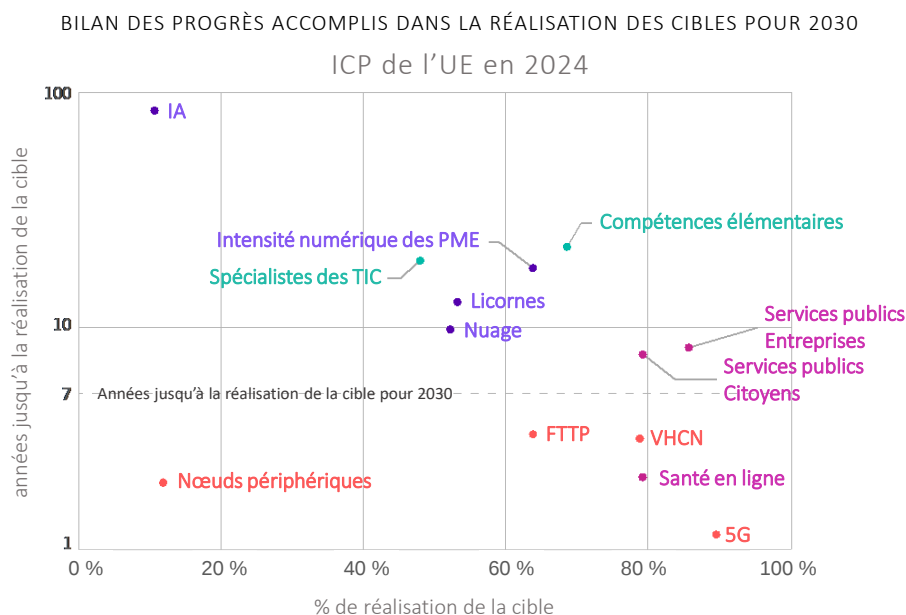
³ Analyse de la Commission, document de travail des services de la Commission, «Digital Decade in 2024: Implementation and perspective», et ses annexes, SWD(2024)260: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news-redirect/833325>.

- ces dernières années, **l'UE a considérablement renforcé son action** au moyen de mesures réglementaires et non réglementaires afin de se doter d'un cadre de gouvernance et d'une vision claire de l'avenir, fondée sur des objectifs et cibles spécifiques et des moyens de les atteindre. Le **programme d'action pour la décennie numérique** a été conçu comme le principal instrument de coordination de ces efforts: il **repose sur une coopération étroite avec les États membres** et les parties prenantes aux niveaux local, régional, national et européen afin de garantir des progrès collectifs⁴;
- grâce à ce cadre favorable et à cette action commune, des progrès ont déjà été accomplis. En particulier, la mise en œuvre de la **facilité pour la reprise et la résilience (FRR)** a apporté une contribution importante à la réalisation du **programme d'action pour la décennie numérique**. Ces instruments et ce cadre de gouvernance sont complémentaires les uns des autres et du Semestre européen de coordination des politiques économiques et sociales;
- toutefois, comme le montre la figure 2 ci-dessous⁵, au rythme actuel des interventions des États membres, les cibles devraient être atteintes, **pour certaines d'entre elles, largement après l'échéance convenue de 2030. Il est donc essentiel que les États membres s'engagent dans cette voie et renforcent leur contribution à la réalisation des objectifs et cibles de la décennie numérique en adoptant des mesures et des politiques concrètes, en commençant par l'adaptation de leurs feuilles de route.**

⁴ Ce rapport a été rédigé à la suite d'une série d'ateliers et de missions d'information qui ont représenté plus de 100 réunions organisées dans tous les États membres. Ces réunions ont rassemblé des autorités, des régulateurs et des représentants de la société civile.

⁵ Dans la figure 2, le «délai pour atteindre la cible» est calculé par projection de la croissance annuelle moyenne la plus récente observée (en 2023). Cette projection ne prévoit pas d'accélération et ne tient pas non plus compte d'actions très récentes susceptibles d'avoir une incidence positive. L'ICP actuel pour la cible relative à la 5G ne tient pas compte de la qualité du service, et, par conséquent, on peut considérer que la majeure partie du déploiement actuel de la 5G relève de la catégorie «5G de base». La 5G «autonome», qui garantit une fiabilité élevée et une faible latence, et est essentielle pour permettre des fonctionnalités avancées, n'est toujours pas déployée à une échelle significative, à l'exception de très rares cas de réseaux privés. Dans le même temps, la couverture 5G dans la bande 3,4-3,8 GHz, considérée comme la bande pionnière de la 5G dans l'Union, et la seule bande moyenne disponible à grande échelle offrant un bon équilibre entre couverture et capacité, ne s'élevait qu'à 51 % en 2023. Depuis 2023, la Commission européenne travaille, en collaboration avec les États membres, sur une mise à jour de l'indicateur 5G, ce qui implique l'élaboration d'une méthode de cartographie de la qualité du service.

Figure 2. Délai prévu pour atteindre la cible sur la base de la dernière progression annuelle moyenne de chaque ICP



La présente communication expose les principales conclusions de l'analyse et est accompagnée de trois annexes: l'**annexe 1** fournit une analyse approfondie des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles de la décennie numérique et contient des **recommandations horizontales** adressées à tous les États membres; sur la base des données les plus récentes disponibles, l'**annexe 2** met à jour les trajectoires permettant à l'UE d'atteindre dans les délais chaque cible de la décennie numérique et chaque indicateur clé de performance (ICP); l'**annexe 3** présente un résumé de l'analyse effectuée pour chaque État membre et contient des **recommandations par pays**. Tant les recommandations horizontales que les recommandations par pays visent à accélérer les progrès collectifs de l'UE et **proposent des adaptations des feuilles de route stratégiques nationales**⁶.

2. L'UE s'impose comme l'innovateur mondial en matière de politiques

Au cours des cinq dernières années, l'UE a opéré un tournant stratégique en faveur d'un **cadre d'action numérique plus affirmé**, en reconnaissant l'urgence de façonner l'espace numérique au moyen d'investissements ciblés et de mécanismes réglementaires solides si nécessaire. Cette approche marque un point de rupture net, poussant l'UE à la pointe de la gouvernance numérique mondiale et de l'innovation en matière de politiques. Grâce à son corpus réglementaire de pointe dans le domaine du numérique, l'UE devrait contribuer, en établissant des conditions de concurrence équitables entre les États membres, à la réalisation future des objectifs et cibles de la décennie numérique.

⁶ Le présent rapport est complété par le document de travail des services de la Commission intitulé «Digital Decade in 2024: Implementation and perspective» et ses annexes [SWD(2024) 260], qui comprend une analyse horizontale et individuelle détaillée des feuilles de route stratégiques relatives à la décennie numérique présentées par les États membres et qui rend compte de la mise en œuvre de la déclaration européenne sur les droits et principes numériques (2023/C 23/01, JO C 23 du 23.1.2023, p. 1), qui traduit la vision de l'UE pour la transformation numérique en principes et en engagements et fournit une référence claire aux citoyens, aux décideurs politiques et aux entreprises quant au type de transformation numérique qui est souhaitée dans l'Union.

2023 et 2024 ont été des années décisives pour le rôle de chef de file de l'UE à l'ère numérique et pour son rôle de régulateur mondial plus ambitieux, incitant d'autres régions du monde à agir. Durant son mandat quinquennal de 2019 à 2024, la Commission européenne a remanié le paysage de la politique numérique en **proposant et en négociant 23 dossiers législatifs**⁷ qui ont contribué à renforcer la position de l'UE dans la décennie numérique.

De nouvelles règles à l'échelle de l'UE ont contribué à la réalisation des objectifs de la décennie numérique relatifs à la compétitivité et au développement d'un espace numérique centré sur l'humain, en renforçant la **protection des personnes**, et ont **facilité la croissance des entreprises en approfondissant le marché unique** et en façonnant l'économie numérique bien au-delà de ses frontières. Parmi les textes législatifs importants adoptés dans le cadre de ce mandat figure notamment la **législation sur l'intelligence artificielle (législation sur l'IA)**⁸, la première initiative mondiale réglementant les utilisations spécifiques de l'intelligence artificielle en fonction du niveau de risque potentiel. Cette législation vise à relever les défis sociétaux et à garantir les droits et la sécurité, y compris les considérations éthiques, tout en établissant des exigences efficaces mais légères pour les systèmes d'IA opérant au sein de l'UE. D'autres initiatives telles que le **règlement sur la gouvernance des données**⁹, le **règlement sur les données**¹⁰ ou le **règlement relatif à l'espace européen des données de santé**¹¹, le **système technique «une fois pour toutes» (OOTS)**¹² au titre du **règlement sur le portail numérique unique**¹³ et le **règlement pour une Europe interopérable**¹⁴ ont jeté les bases de notre économie fondée sur les données. L'UE renforce la protection contre les préjudices en ligne et la désinformation pour un espace numérique plus sûr et plus transparent, en lançant des enquêtes et des demandes d'information en vue de faire appliquer le **règlement sur les services numériques**¹⁵. Les grandes plateformes en ligne ont déjà procédé à des changements en vue de se conformer au **règlement sur les marchés**

⁷ Voir document de travail des services de la Commission européenne, «Digital Decade in 2024: Implementation and perspective», et ses annexes, SWD(2024)260: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news-redirect/833325>, annexe 1, «List of relevant policy initiatives».

⁸ Le règlement devrait être publié au Journal officiel à l'été 2024 (page web consacrée au règlement sur l'IA: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/regulatory-framework-ai>).

⁹ **Règlement (UE) 2022/868 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2022 portant sur la gouvernance européenne des données et modifiant le règlement (UE) 2018/1724 (règlement sur la gouvernance des données)** (JO L 152 du 3.6.2022, p. 1, <http://data.europa.eu/eli/reg/2022/868/oj>)

¹⁰ **Règlement (UE) 2023/2854 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2023 concernant des règles harmonisées portant sur l'équité de l'accès aux données et de l'utilisation des données et modifiant le règlement (UE) 2017/2394 et la directive (UE) 2020/1828 (règlement sur les données)** (JO L, 2023/2854, 22.12.2023 ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2023/2854/oj>).

¹¹ Le règlement devrait être publié au Journal officiel à l'automne 2024 (page web de l'EHDS: https://health.ec.europa.eu/ehealth-digital-health-and-care/european-health-data-space_fr).

¹² https://commission.europa.eu/news/once-only-technical-system-key-creation-first-european-data-space-2022-07-20_en.

¹³ **Règlement (UE) 2018/1724 du Parlement européen et du Conseil du 2 octobre 2018 établissant un portail numérique unique pour donner accès à des informations, à des procédures et à des services d'assistance et de résolution de problèmes, et modifiant le règlement (UE) n° 1024/2012**, JO L 295 du 21.11.2018, p. 1, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=uriserv:OJ.L_.2018.295.01.0001.01.FRA.

¹⁴ **Règlement (UE) 2024/903 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2024 établissant des mesures destinées à assurer un niveau élevé d'interopérabilité du secteur public dans l'ensemble de l'Union (règlement pour une Europe interopérable)**, JO L, 2024/903, 22.3.2024, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32024R0903>.

¹⁵ **Règlement (UE) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE (règlement sur les services numériques)** (JO L 277 du 27.10.2022, p. 1, ELI: <https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj>); [://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj](https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2022/2065/oj); <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/list-designated-vlops-and-vloses>; <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/dsa-enforcement>.

numériques¹⁶, en offrant davantage de choix aux utilisateurs de l'UE et en garantissant des marchés numériques équitables et concurrentiels où nos entreprises peuvent se développer. Enfin, au cours de ce mandat, des mesures essentielles ont également été prises afin d'orienter la mise en œuvre des principales composantes législatives du marché unique numérique, telles que le code des communications électroniques européen de 2018¹⁷, la directive de 2019 sur le droit d'auteur et la directive révisée sur les services de médias audiovisuels¹⁸.

Les **objectifs de la décennie numérique en matière de résilience et de cybersécurité** ont également été renforcés grâce à la modernisation des cadres, par exemple en mettant à jour la **directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (directive SRI 2)**¹⁹ et en adoptant le **règlement sur la cybersolidarité**²⁰ et le **règlement sur la cyberrésilience**²¹. Grâce au **règlement relatif à une identité numérique européenne**²², l'UE facilite l'accès à des services en ligne de confiance et leur utilisation au moyen du **portefeuille européen d'identité numérique**. L'UE a favorisé le développement économique et social en accélérant le déploiement de réseaux à haut débit grâce au **règlement sur les infrastructures gigabit**²³. L'UE renforce la sécurité énergétique européenne en adoptant le code de réseau sur la cybersécurité pour les flux transfrontaliers d'électricité.

Après cette vague d'efforts considérables en matière de réglementation, l'UE devra à présent mener à bien la mise en œuvre et l'application de la législation, avec davantage de cohérence et de meilleures synergies entre les autorités de régulation afin de régir efficacement les politiques numériques de l'UE. Cet aspect sera essentiel pour trouver un équilibre entre innovation et charge réglementaire et contribuer à la réalisation des objectifs et cibles de la décennie numérique de l'UE.

3. Un renforcement de la base industrielle numérique de l'UE qui accélère les progrès de la décennie numérique

Au cours des cinq dernières années, l'innovation numérique et la politique industrielle ont considérablement progressé, ce qui a favorisé un écosystème européen unique et dynamique. Cet écosystème, fondé sur la connectivité, les nœuds périphériques, le calcul à

¹⁶ Règlement (UE) 2022/1925 du Parlement européen et du Conseil du 14 septembre 2022 relatif aux marchés contestables et équitables dans le secteur numérique et modifiant les directives (UE) 2019/1937 et (UE) 2020/1828 (règlement sur les marchés numériques) (JO L 265 du 12.10.2022, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2022/1925/oj>). Contrôleurs d'accès désignés par le règlement sur les marchés numériques (europa.eu).

¹⁷ Directive (UE) 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen (JO L 321 du 17.12.2018, p. 36, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dir/2018/1972/oj>).

¹⁸ Lignes directrices de la Commission sur les plateformes de partage de vidéos, sur les œuvres européennes et sur le champ d'application des rapports sur l'éducation aux médias des États membres (<https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/audiovisual-and-media-services>).

¹⁹ Directive (UE) 2022/2555 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 concernant des mesures destinées à assurer un niveau élevé commun de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union, modifiant le règlement (UE) n° 910/2014 et la directive (UE) 2018/1972, et abrogeant la directive (UE) 2016/1148, JO L 333 du 27.12.2022, p. 80, <http://data.europa.eu/eli/dir/2022/2555/2022-12-27> (texte consolidé).

²⁰ Ce règlement devrait être publié au Journal officiel dans le courant de l'année 2024 (page web consacrée au règlement sur la cybersolidarité: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/cyber-solidarity>).

²¹ Ce règlement devrait être publié au Journal officiel dans le courant de l'année 2024 (page web consacrée au règlement sur la cyberrésilience: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/cyber-resilience-act>).

²² Règlement (UE) 2024/1183 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 modifiant le règlement (UE) n° 910/2014 en ce qui concerne l'établissement du cadre européen relatif à une identité numérique (JO L, 2024/1183, 30.4.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1183/oj>).

²³ Règlement (UE) 2024/1309 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2024 relatif à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux gigabit de communications électroniques, modifiant le règlement (UE) 2015/2120 et abrogeant la directive 2014/61/UE (règlement sur les infrastructures gigabit) (JO L, 2024/1309, 8.5.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/1309/oj>).

haute performance (HPC), l'informatique quantique, les puces électroniques et les start-up, soutient la transition écologique et la transformation numérique de l'UE, renforçant ainsi sa compétitivité. Il est essentiel d'intensifier la primauté technologique de l'UE si l'on veut accélérer ses progrès en vue de la réalisation des objectifs et cibles de la décennie numérique.

Comme indiqué dans le tableau 1, avec **un effort financier estimé à 205 milliards d'EUR ces dernières années à l'échelle internationale**, l'UE a pleinement exploité sa capacité de financement en vue de soutenir la décennie numérique. **La transformation numérique**, qui est l'une des principales priorités stratégiques de la Commission pour améliorer la prospérité, la reprise économique et la résilience de l'UE, **bénéficie d'un soutien coordonné substantiel des fonds de l'UE dans tous les domaines**. Un premier bilan a montré que 131,9 milliards d'EUR des budgets de l'UE pour 2021 et 2022 (y compris NextGenerationEU) ont été **alloués à la transition numérique**, soit près de **17,4 % du budget total de l'UE**²⁴. En particulier, les plans pour la reprise et la résilience, qui combinent des investissements et des réformes d'une valeur de 651,7 milliards d'EUR²⁵, constituent une source essentielle de financement de la transformation numérique au niveau national pour de nombreux États membres et complètent les projets européens stratégiques à grande échelle financés au titre du programme pour une Europe numérique (DIGITAL), d'Horizon Europe et du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE).

Tableau 1. Budget pertinent de l'UE pour les cibles de la décennie numérique (CFP 2021-2027, y compris FRR 2020-2026, en millions d'EUR)^{26 27}

Fonds	Total	FRR (2020-2026) ²⁸	Cohésion (2021-2027) ²⁹	DIGITAL (2021-2027)	Horizon (2021-2024)	Volet numérique du MIE (2021-2027)
Financement total	957 422	651 670	260 896	7 948	35 199	1 709
Financement numérique	204 583	150 037	31 063	7 948	13 826	1 709
<i>Financement numérique (en %)</i>	<i>21 %</i>	<i>23 %</i>	<i>12 %</i>	<i>100 %</i>	<i>39 %</i>	<i>100 %</i>

²⁴ https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/performance-and-reporting/horizontal-priorities/digital-tracking_en.

²⁵ Ce montant représente les coûts totaux estimés des mesures incluses dans les plans pour la reprise et la résilience, y compris les mesures REPowerEU.

²⁶ Source: Rapport du Centre commun de recherche intitulé «Mapping EU level funding instruments to Digital Decade targets – 2024 update» (Signorelli e.a., 2024).

²⁷ Les cibles de la décennie numérique indiquées dans le tableau avec un astérisque (*) bénéficient d'un financement du HPC. Ce financement soutient non seulement la recherche et les infrastructures informatiques (par exemple, l'informatique quantique, l'informatique en nuage, l'IA, etc.), mais aussi la formation de spécialistes, le développement de l'hyperconnectivité (5G, nœuds périphériques) et l'adoption du HPC par les PME. Au total, le financement du HPC s'élève à 3 267 millions d'EUR, principalement par l'intermédiaire du programme DIGITAL (1 967,2 millions d'EUR), d'Horizon Europe (900 millions d'EUR), du MIE (200 millions d'EUR) et de la FRR (168 millions d'EUR).

²⁸ Y compris des mesures dans les chapitres REPowerEU contribuant à la transition numérique. Il convient de noter que ces mesures sont prises en considération dans l'analyse du présent rapport, mais qu'elles ne contribuent pas à la réalisation de l'objectif numérique de 20 % fixé par le règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience (voir également les [orientations sur les plans pour la reprise et la résilience dans le cadre de REPowerEU](#)). À l'exclusion des mesures relevant du chapitre REPowerEU, le montant de la FRR qui contribue à la transition numérique s'élève à environ 149,7 milliards d'EUR, soit environ 26 % du total des fonds de la FRR.

²⁹ Bien que le montant total des fonds de la politique de cohésion s'élève à 392 milliards d'EUR, seuls les fonds suivants sont inclus dans la cartographie et les estimations ultérieures: le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds de cohésion (FC) et le Fonds européen de coopération territoriale (Interreg), y compris les investissements dans la numérisation relevant des chapitres REPowerEU.

Fonds		Total	FRR (2020-2026) ²⁸	Cohésion (2021-2027) ²⁹	DIGITAL (2021-2027)	Horizon (2021-2024)	Volet numérique du MIE (2021-2027)
Financement des objectifs généraux de la décennie numérique		27 488	14 129	4 392	1 275	7 320	373
Financement des cibles de la décennie numérique	Budget cible total	177 096	135 909	26 672	6 673	6 506	1 336
	Compétences numériques élémentaires	15 405	14 294	950	128	34	0
	Spécialistes des TIC*	10 881	9 506	633	661	73	8
	Réseaux en gigabits	14 003	11 628	2 164	4	0	206
	5G*	3 362	1 967	115	4	396	879
	Semi-conducteurs*	18 200	14 801	0	1 396	2 004	0
	Nœuds périphériques*	609	0	0	220	355	35
	Informatique quantique*	1 918	866	0	293	669	90
	Informatique en nuage*	8 373	6 019	1 584	370	337	63
	Analyse de données*	7 552	4 718	1 584	546	678	26
	Intelligence artificielle*	9 386	5 278	1 584	1 227	1 266	30
	Adoption tardive des technologies numériques*	19 885	14 154	4 753	674	304	0
	Licornes	19 257	14 158	4 753	159	187	0
	Fourniture en ligne de services publics essentiels	32 343	24 449	7 271	616	6	0
	Santé en ligne	15 233	13 604	1 280	163	187	0
	Identification électronique	688	466	0	212	9	0

Plus précisément, la **facilité pour la reprise et la résilience** représente une source sans précédent de financement de la transformation numérique dans les États membres, et, dans bon nombre de cas, la principale source de financement. Malgré des révisions majeures des plans, y compris l'intégration de REPowerEU afin de relever de nouveaux défis, le **budget total de la FRR** consacré aux réformes et aux investissements numériques avait augmenté début 2024 pour atteindre **environ 150 milliards d'EUR, soit 26 % du financement total de la FRR**³⁰.

La FRR a déjà eu une incidence significative sur la décennie numérique à tous les niveaux. Une part importante du financement de la FRR contribue directement aux objectifs et cibles de la décennie numérique, notamment en aidant les gouvernements et les organismes publics à numériser leurs services et leurs secteurs clés tels que les systèmes de santé, ainsi qu'en soutenant la numérisation des entreprises et l'amélioration des compétences numériques (voir tableau ci-dessus). Pour ne citer que quelques exemples, à ce jour, 14,7 millions de logements

³⁰ À l'exclusion des mesures relevant du chapitre REPowerEU. La part a été calculée à l'aide de l'annexe VII du règlement établissant la facilité pour la reprise et la résilience (FRR).

supplémentaires ont été équipés d'un accès à l'internet à très haute capacité via des réseaux à très haute capacité, 728 475 entreprises (principalement des PME) ont bénéficié d'un soutien afin de développer des produits, des services et des processus numériques et 2,1 millions de personnes ont participé à des activités d'éducation ou de formation axées sur les compétences numériques³¹.

Doté d'un budget de 1,7 milliard d'EUR, le **volet numérique du mécanisme pour l'interconnexion en Europe** (MIE 2) soutient les investissements dans des projets d'infrastructure numérique européens essentiels contribuant à la réalisation des objectifs de la décennie numérique relatifs à des infrastructures plus résilientes et souveraines.

Le MIE 2 a eu une incidence importante sur les objectifs de la décennie numérique en matière de connectivité, de résilience et de souveraineté: à ce jour, 158 projets ont été attribués, y compris dans les régions ultrapériphériques de l'UE³². Des projets d'importance stratégique ont bénéficié d'un financement au titre du MIE, notamment des tronçons transfrontaliers des corridors 5G³³, des câbles sous-marins³⁴, des systèmes fondés sur la 5G permettant de se servir de cas d'utilisation comme de moteurs socio-économiques en amont via des communautés intelligentes 5G dans les administrations publiques, les centres de soins de santé, les écoles et d'autres établissements d'éducation et de formation ainsi que des connexions pour infrastructures de communication quantique.

Doté d'un budget de 40,5 millions d'EUR, le volet numérique du MIE cofinance un câble sous-marin intelligent à 6 fibres entre le Portugal continental, les Açores et Madère, garantissant ainsi la connexion des deux îles pour les 30 prochaines années et permettant la collecte de données en matière de détection sismique, de surveillance de l'environnement, de détection des activités nautiques sous-marines et de transmission de données à des fins scientifiques, avec une incidence locale, régionale, nationale et mondiale. Avec plus de 29 millions d'EUR, le MIE 2 finance également l'ajout d'une nouvelle branche de 2 145 km au projet phare européen EllaLink reliant le Portugal au Brésil afin de l'étendre à la Guyane française. Cette branche permettra non seulement de relier directement cette région ultrapériphérique de l'UE à l'Europe continentale, sans dépendance vis-à-vis d'un pays tiers, mais aussi de jeter les bases de l'extension du câble au territoire européen des Caraïbes. Parmi les autres projets ayant une incidence importante, citons le financement, à hauteur de 29 millions d'EUR, du premier câble reliant directement l'Irlande à la partie continentale de l'UE (plus précisément la France, avec de futures extensions au Portugal et à l'Espagne).

Le MIE 2 assure également le développement des corridors 5G, en allouant près de 6 millions d'EUR au financement du déploiement et de la modernisation de la 5G RAN, de la 5G Core et des éléments de transport le long des autoroutes grecques (GR) et bulgares (BG) du corridor du RTE-T «Orient/Méditerranée orientale». Il fournit également un financement de plus de 6,3 millions d'EUR couvrant le tronçon d'autoroute de Frisange (Luxembourg) à Sarrebruck (Allemagne) au point de passage frontalier situé à proximité de Schengen, qui comprendra également des essais de mobilité connectée et automatisée par un grand constructeur automobile de l'UE.

Doté d'un budget de 7,9 milliards d'EUR, le **programme pour une Europe numérique** est le principal programme destiné à financer des **investissements stratégiques** visant à créer des écosystèmes numériques, garantissant ainsi l'autonomie numérique de l'UE et sa compétitivité à l'échelle mondiale. Ce programme a déjà obtenu plusieurs résultats importants en ce qui concerne le déploiement de nouvelles solutions numériques innovantes, de capacités et de services connexes. L'entreprise commune EuroHPC a notamment attribué le marché relatif à JUPITER, le premier système européen disposant de capacités exaflopiques, c'est-à-dire la

³¹ https://ec.europa.eu/economy_finance/recovery-and-resilience-scoreboard/common_indicators.html?lang=en

³² Les régions ultrapériphériques (article 349 TFUE) font partie intégrante de l'UE et sont situées dans l'océan Atlantique, dans le bassin des Caraïbes, en Amérique du Sud et dans l'océan Indien. Le volet numérique du MIE prévoit des taux de cofinancement plus élevés pour les projets impliquant les régions ultrapériphériques et a financé des infrastructures de câbles sous-marins dans ces régions pour un montant supérieur à 125 millions d'EUR.

³³ 5G Seagul, 5G DeLux, 5G NETC, MEDCOR, 5G Balkans et BaltCor5G.

³⁴ Câble sous-marin CAM Ring (Continent – Açores – Madère), projet Pisces, projet ViaTunisia et divers projets de connectivité dans l'Arctique.

capacité d'exécuter plus d'un milliard d'opérations par seconde. Des initiatives en matière d'espace des données³⁵ dans des secteurs clés sont en cours de mise en place, les plus récentes étant **l'initiative européenne en matière d'imagerie sur le cancer** et **l'infrastructure européenne de données génomique**. Le programme pour une Europe numérique a financé de nombreuses installations d'essai et d'expérimentation.

*Le **programme pour une Europe numérique** a joué un rôle essentiel en permettant à l'UE de progresser dans la réalisation de ses objectifs et cibles en matière d'infrastructures (notamment en ce qui concerne le HPC, l'informatique quantique, la cybersécurité, les semi-conducteurs, l'IA et les services d'administration en ligne) et le financement d'activités de coopération telles que les **consortiums pour une infrastructure numérique européenne (EDIC)** et les **pôles européens d'innovation numérique (EDIH)**. Opérationnels depuis 2023, les **EDIH** sont issus du programme pour une Europe numérique et visent à accompagner les PME, les entreprises de taille intermédiaire et les organisations du secteur public dans leur transformation numérique. Ils offrent toute une gamme de services à leurs clients, dont des évaluations de la maturité numérique, des plateformes de test avant investissement, des services d'aide à l'investissement, des formations, des activités de mise en réseau, etc. La force du réseau réside dans sa très grande portée. Il comprend aujourd'hui plus de **200 pôles, présents dans 90 % des régions européennes et couvrant 100 % de l'UE**, qui réunissent des entités publiques et privées, y compris des organismes de recherche, des universités, des associations professionnelles, des agences de développement régional et des entreprises du secteur privé. Le programme DIGITAL contribue à créer des administrations publiques plus connectées dans un cadre transfrontière, par exemple en connectant les registres du commerce des États membres, y compris avec d'autres systèmes au niveau de l'UE³⁶. Il soutient également la réduction de la fracture numérique entre les régions et a financé divers pôles dans les régions ultrapériphériques de l'UE³⁷..*

Horizon Europe devrait consacrer 35 % de son budget de 95 milliards d'EUR à la transition numérique sur l'ensemble de la période 2021-2027³⁸, avec l'obligation légale d'affecter au moins 13 milliards d'EUR aux technologies numériques de base (à des fins générales)³⁹.

***Horizon Europe a aidé l'UE à jouer un rôle de chef de file dans plusieurs domaines qui sous-tendent la vision et les cibles de la décennie numérique.** Avec le pôle «Numérique, industrie et espace», il soutient la recherche et l'innovation de pointe dans les technologies génériques, telles que l'IA et la robotique, l'internet de nouvelle génération, la microélectronique, l'internet des objets et l'informatique en nuage, le calcul à haute performance et l'analyse de données, la 6G, la réalité augmentée, l'informatique quantique et d'autres technologies émergentes, ainsi que plusieurs partenariats européens⁴⁰.*

Le **programme InvestEU** renforce considérablement les investissements dans les infrastructures et technologies numériques, y compris dans les contenus et les compétences médiatiques.

10 % du total des opérations d'investissement et de financement déjà approuvées contribuent à la réalisation des objectifs de transformation de la décennie numérique. 5,24 milliards d'EUR sont destinés à soutenir la numérisation et à mobiliser jusqu'à 74 milliards d'EUR d'investissements publics et privés. Ce financement

³⁵ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/second-staff-working-document-data-spaces>

³⁶ À savoir le système d'interconnexion des registres de bénéficiaires effectifs de l'UE (BORIS) et avec le système d'interconnexion des registres d'insolvabilité de l'UE (IRI).

³⁷ Par exemple, le pôle CIDIHUB, aux îles Canaries, est axé sur la numérisation des entreprises, tandis que l'EDIH de la Réunion est spécialisé dans la cybersécurité grâce à un financement du programme DIGITAL.

³⁸ <https://www.statista.com/statistics/732308/worldwide-research-and-development-information-communication-technology/>.

³⁹ <https://www.statista.com/statistics/732308/worldwide-research-and-development-information-communication-technology/>.

⁴⁰ Avec les entreprises communes «Semi-conducteurs», EuroHPC, «Réseaux et services intelligents» et d'autres partenariats tels que le partenariat sur l'IA, les données et la robotique, le partenariat Photonics ou Made in Europe ou encore le partenariat sur les mondes virtuels et les matériaux avancés.

permettra à 1 420 000 ménages, entreprises ou bâtiments publics supplémentaires d'accéder aux réseaux VHCN et créera un nombre important de points d'accès Wi-Fi.

Enfin, l'**instrument d'appui technique**⁴¹ fournit, à la demande, une expertise technique sur mesure pour concevoir et mettre en œuvre des réformes structurelles dans les États membres de l'UE, avec un budget de 864 millions d'EUR.

L'instrument d'appui technique contribue à renforcer la capacité des États membres à participer à la décennie numérique. Il soutient plus de 240 projets directement liés à l'économie numérique, concernant notamment la gouvernance de la transformation numérique, l'IA, la réingénierie des processus d'affaires, la prise de décision fondée sur les données et le développement des compétences numériques. En 2023, plus de la moitié des projets étaient liés (directement ou indirectement) aux efforts visant à soutenir la mise en œuvre de la FRR par les États membres. L'initiative phare «AI-ready public administration» (Préparer l'administration publique à l'IA)⁴² a particulièrement soutenu le déploiement de l'IA dans l'administration publique. L'appel lancé cette année comprend une priorité spécifique visant à renforcer les capacités des administrations publiques à participer à la décennie numérique de l'Europe⁴³. Son but est de renforcer leur capacité à mettre efficacement en œuvre la législation de l'UE dans le domaine numérique et à atteindre les objectifs liés à la numérisation des services publics.

L'UE a également commencé à réduire ses dépendances stratégiques dans des secteurs critiques grâce à des initiatives majeures adoptées au cours de ce mandat. Le règlement sur les semi-conducteurs a déclenché une vague de nouveaux investissements dans la fabrication de semi-conducteurs en Europe. Les **projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC)** de l'UE **progressent**, avec l'approbation récente notable du deuxième PIIEC sur la microélectronique et les technologies de la communication et du PIIEC sur les infrastructures et services d'informatique en nuage de nouvelle génération. Plusieurs **alliances industrielles** ont été lancées dans les domaines des batteries, des données, de l'informatique en périphérie et de l'informatique en nuage, des processeurs et des technologies des semi-conducteurs, ainsi que des cybertechnologies⁴⁴. Grâce aux investissements réalisés par l'UE ces dernières années, l'Europe est devenue un fer de lance dans le domaine du **calcul à haute performance**, avec trois des 10 supercalculateurs les plus puissants au monde⁴⁵. En janvier 2024, l'UE a adopté le **train de mesures sur l'innovation en matière d'IA** afin de soutenir les start-up et les PME actives dans le domaine de l'IA⁴⁶. Ces initiatives sont soutenues par des investissements considérables dans le développement de compétences numériques avancées dans des domaines numériques stratégiques clés.

Avec la **stratégie en matière de sécurité économique**⁴⁷ adoptée en juin 2023, la Commission coordonne les évaluations de quatre catégories de risques: 1) **les risques pour la résilience des chaînes d'approvisionnement**; 2) **les risques pour la sécurité physique et informatique des infrastructures critiques**; 3) **les risques pour la sécurité technologique et les fuites de technologies ayant une influence sur la sécurité**; et 4) **les risques d'instrumentalisation des**

⁴¹ https://commission.europa.eu/funding-tenders/find-funding/eu-funding-programmes/technical-support-instrument/technical-support-instrument-tsi_en.

⁴² https://reform-support.ec.europa.eu/tsi-2024-flagship-ai-ready-public-administration_en.

⁴³ https://reform-support.ec.europa.eu/our-projects/flagship-technical-support-projects/tsi-2025-flagship-compact-pillar-ii-capacity-europes-digital-decade_en.

⁴⁴ https://single-market-economy.ec.europa.eu/industry/strategy/industrial-alliances_en

⁴⁵ <https://www.top500.org/lists/top500/list/2024/06/>.

⁴⁶ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news/commission-launches-ai-innovation-package-support-artificial-intelligence-startups-and-smes>.

⁴⁷ JOIN/2023/20 final – Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil relative à la «Stratégie européenne en matière de sécurité économique».

dépendances économiques ou de la coercition économique. Ces évaluations permettent à l'UE de comprendre les risques nouveaux, émergents et changeants dans ce contexte géopolitique difficile et de trouver des moyens de les atténuer, en prenant des mesures visant à promouvoir la compétitivité de l'UE et à protéger la sécurité de son économie, notamment en constituant des partenariats avec le plus large éventail possible de partenaires. En particulier, l'adoption de la stratégie a donné le coup d'envoi des évaluations des risques visant à évaluer les risques pour la sécurité technologique et les fuites de technologies dans quatre domaines technologiques jugés extrêmement critiques pour l'UE (sur les 10 domaines recensés dans la recommandation de la Commission du 3 octobre)⁴⁸, à savoir les technologies avancées des semi-conducteurs, les technologies quantiques, les technologies d'IA et les biotechnologies.

Afin de renforcer davantage la souveraineté stratégique de l'UE et de favoriser sa primauté technologique, la Commission a proposé, en juin 2023, de créer la **plateforme «Technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP)**, un instrument visant à développer des technologies émergentes critiques qui présentent un intérêt pour les transitions écologique et numérique ainsi que pour la souveraineté stratégique de l'UE. Cette plateforme vise à **stimuler la capacité de production dans le domaine des technologies numériques et de l'innovation «deep tech», des technologies propres et économes en ressources et des biotechnologies**, à renforcer les chaînes de valeur et à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans ces secteurs.

Dernier point, mais non des moindres: les efforts concrets de coopération progressent rapidement en vue de développer des projets à grande échelle qu'un seul État membre ne peut gérer seul. À la fin du mois de mai 2024, trois **consortiums pour une infrastructure numérique européenne (EDIC)** avaient été créés: l'EDIC dénommé «Alliance pour les technologies du langage», l'EDIC intitulé «Networked Local Digital Twins Towards the CitiVERSE» et l'EDIC dénommé «partenariat européen des chaînes de blocs et infrastructure européenne de la chaîne de blocs» (EUROPEUM-EDIC). Huit autres consortiums sont en préparation et quelques initiatives supplémentaires sont à l'étude⁴⁹.

Comme le montre le présent chapitre, **des investissements conjoints et coordonnés dans les technologies numériques sont essentiels pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs et cibles de la décennie numérique**, stimulant ainsi l'innovation et la croissance économique, en particulier à une époque où la transformation numérique est en train de redéfinir les industries et les sociétés. Les investissements publics, lorsqu'ils sont combinés aux efforts du secteur privé, créent un effet synergique qui accélère les progrès technologiques et élargit leur incidence. Pour que l'Union européenne reste compétitive sur la scène mondiale, il est impératif que les priorités en matière de financement demeurent résolument axées sur l'objectif de continuer de mettre à profit l'effet de levier des investissements publics et privés afin d'améliorer les infrastructures numériques, de favoriser les compétences numériques et de soutenir l'innovation numérique dans tous les secteurs. En donnant la priorité aux investissements numériques, l'UE peut consolider son rôle de chef de file à l'ère numérique, en garantissant une croissance durable et une économie solide et à l'épreuve du temps.

⁴⁸ C(2023) 6689 final – Recommandation de la Commission relative aux domaines technologiques critiques pour la sécurité économique de l'Union en vue d'une évaluation approfondie des risques avec les États membres.

⁴⁹ Pour une description complète des EDIC en cours, voir: document de travail des services de la Commission européenne, «Digital Decade in 2024: Implementation and perspective», et ses annexes, SWD(2024) 260: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news-redirect/833325>, annexe 2, «Update on MCPs/EDICs».

4. État d'avancement de la décennie numérique: progrès accomplis en 2024

4.1 Un signal d'alarme

Malgré les initiatives importantes entreprises au niveau de l'UE, l'analyse détaillée de l'état d'avancement des objectifs et cibles présentée aux annexes 1 et 3⁵⁰ fait apparaître deux problèmes majeurs: **les progrès insuffisants accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles et la fragmentation importante entre les États membres. Ces faiblesses mettent en évidence la nécessité pour les États membres d'intensifier leurs efforts en vue d'assurer le contrôle de l'UE sur son avenir.**

4.1.1. Progrès accomplis sur la voie d'une UE compétitive, souveraine et résiliente, fondée sur la primauté technologique

Tout d'abord, l'analyse 2024 de la progression des objectifs et cibles confirme les conclusions du rapport de 2023 et souligne la nécessité de continuer à œuvrer au maintien d'une position de chef de file dans le domaine des technologies numériques: celle-ci est essentielle pour la prospérité future de l'UE, car elle pourrait dégager une valeur économique de plus de 3 400 milliards d'EUR, ce qui représente 21 % de l'économie actuelle de l'UE et contribuerait grandement à la réalisation des objectifs et cibles de la décennie numérique⁵¹.

Le potentiel du marché unique (numérique) n'est toujours pas pleinement exploité: les échanges intra-UE de services ne représentent que 8 % du PIB, ce qui contraste fortement avec les échanges de biens, qui dépassent les 25 %. Il est essentiel de tirer parti du marché unique afin de remédier aux **déséquilibres majeurs dans la production de services numériques.** Actuellement, 80 % des technologies et services nécessaires à la transformation numérique de l'Europe sont conçus et fabriqués dans des pays tiers⁵² et ces 10 dernières années, les plateformes européennes ont peine à capter plus de 5 % de la valeur du marché mondial. Plus généralement, les entreprises européennes sont peu présentes parmi les grandes entreprises mondiales du secteur des TIC, puisque seules trois d'entre elles figurent parmi les 50 plus grandes entreprises du secteur des TIC par capitalisation boursière⁵³.

En suivant les progrès accomplis par rapport aux objectifs fixés sur la base des données de 2023, le rapport met en évidence le bon positionnement de l'UE en ce qui concerne le HCP et l'informatique quantique, ainsi que les progrès limités accomplis au niveau de la **couverture en connectivité**, en particulier sur le plan de la qualité. Seuls 64 % des ménages ont accès à la **fibres** et le taux de progression (13,5 %) est bien inférieur à ce qui est nécessaire pour atteindre la cible «connectivité gigabit» d'ici à 2030. En outre, le taux d'adoption des connexions en gigabits est extrêmement faible (à peine 18,5 %). La couverture de la **5G de haute qualité** ne s'étend qu'à 50 % du territoire de l'UE (sur la base de la principale bande pionnière), la grande majorité du déploiement de la 5G n'étant pas autonome. Les investissements nécessaires pour atteindre les objectifs de connectivité restent considérables puisqu'ils s'élèvent à 200 milliards d'EUR. En outre, le déploiement d'environ 1 186 **nœuds périphériques** est insuffisant et ces

⁵⁰ Voir la communication intitulée «État d'avancement de la décennie numérique 2024» et ses annexes, COM(2024) 260: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news-redirect/833324>.

⁵¹ Depuis l'année dernière, la part de l'UE a connu une augmentation marginale de 0,5 point de pourcentage (<https://www.statista.com/statistics/263801/global-market-share-held-by-selected-countries-in-the-ict-market/>). S'il est peut-être un peu trop tôt pour interpréter cela comme un changement de tendance, il pourrait néanmoins s'agir d'un signe encourageant.

⁵² <https://cerre.eu/wp-content/uploads/2022/12/Digital-Industrial-Policy-for-Europe.pdf>.

⁵³ <https://companiesmarketcap.com/tech/largest-tech-companies-by-market-cap/>.

nœuds sont principalement utilisés à des fins d'essais et de recherche, au lieu d'être pleinement opérationnels et disponibles à des fins d'utilisation générale.

Dans l'industrie des **semi-conducteurs**, les recettes de l'UE ont diminué de 3 % entre 2022 et 2023 (passant de 90 milliards d'EUR à 87 milliards d'EUR), tandis que les recettes mondiales ont diminué de 14 % (passant de 918 milliards d'EUR à 791 milliards d'EUR), ce qui montre toutefois que le marché de l'UE est relativement plus résilient .

Dans le domaine des technologies quantiques, le premier jalon de la cible de la décennie numérique – à savoir **disposer du premier ordinateur à accélération quantique d'ici à 2025 – devrait être atteint cette année**. Toutefois, le niveau des investissements privés reste faible, puisqu'ils ne représentent que 5 % du financement total.

Avec des progrès annuels limités, **l'adoption des technologies numériques par les entreprises reste un défi majeur**. L'adoption de l'informatique en nuage n'a augmenté que de 7 %, ce qui est inférieur aux 9 % nécessaires pour atteindre la cible. Il n'y a pas eu d'amélioration notable en ce qui concerne l'adoption de l'IA, et seulement 32 % des entreprises européennes ont adopté l'analyse de données. La **numérisation des PME progresse également de manière trop lente et inégale** dans l'ensemble de l'UE, avec une augmentation annuelle de seulement 2,5 %, soit la moitié du taux de croissance nécessaire pour atteindre la cible. L'écosystème des start-up, malgré certains progrès (croissance de 5,6 % du nombre de licornes) reste sous-développé. L'UE ne compte que 263 licornes (13 % du total), contre 387 en Chine et 1 539 aux États-Unis, en partie en raison d'un manque de capitaux privés.

4.1.2. Progrès sur la voie de la protection et de l'autonomisation des citoyens et de la société de l'UE

Principales conclusions du rapport Eurobaromètre 2024⁵⁴:

- **trois Européens sur quatre considèrent que la numérisation des services quotidiens leur facilite la vie;**
- **46 % des citoyens européens pensent que l'utilisation abusive des données à caractère personnel est l'un des problèmes en ligne qui a le plus de conséquences personnelles pour eux et 45 % pensent la même chose des fausses informations et de la désinformation**, tandis que le retrait non justifié de contenus et l'absence de transparence des pratiques de modération des contenus sont les deux problèmes les moins mentionnés.
- **82 % des répondants estiment qu'il est important que les pouvoirs publics veillent à ce que les entreprises européennes puissent se développer et devenir des champions européens capables d'affronter la concurrence mondiale**, tandis que 86 % pensent également qu'il importe d'accroître la recherche et l'innovation pour des technologies numériques plus sûres et plus robustes;
- **9 Européens sur 10 estiment qu'il est important que les pouvoirs publics fournissent un soutien humain adéquat pour aider les individus à naviguer dans la transformation numérique et les services numériques;**
- **la protection insuffisante des mineurs sur les plateformes en ligne constitue l'une des préoccupations les plus importantes pour un tiers des répondants, soit une augmentation de 10 points de pourcentage par rapport à l'année dernière;**
- **une majorité croissante d'Européens sont conscients que les droits dont ils jouissent hors ligne devraient également être respectés en ligne (62 %), mais moins de la moitié d'entre eux (45 %) estiment que leurs droits numériques sont dûment protégés.**

Si l'importance de la transformation numérique s'impose progressivement parmi les citoyens européens, ces derniers sont de plus en plus sensibles aux effets de son évolution rapide sur

⁵⁴ Eurobaromètre spécial 551 «The Digital Decade» de 2024: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news-redirect/833351>.

leurs vies. **Pour que la transformation numérique soit un succès, il est essentiel de maintenir l'engagement et le soutien des citoyens.** Selon 88 % des citoyens de l'UE, les pouvoirs publics devraient apporter un soutien adéquat pour les aider à gérer les conséquences de la transformation numérique sur leurs vies. Il convient, dans ce contexte, d'intensifier la promotion et la mise en œuvre de la **déclaration sur les droits et principes numériques**⁵⁵, qui vise à fournir aux citoyens un point de référence clair sur le type de transformation numérique souhaité par l'UE.

Il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les cibles fixées pour 2030 en matière de compétences numériques: seule 55,6 % de la population de l'UE possède au moins des compétences numériques de base et, au rythme actuel, le nombre de spécialistes des TIC atteindra seulement 12 millions d'ici à 2030, soit un niveau nettement inférieur à la cible de 20 millions, dans un contexte de concurrence croissante pour les talents dotés de compétences numériques. Les progrès annuels accomplis en 2023 sont alarmants et insuffisants, puisqu'ils sont de 2,5 à 3 fois inférieurs au rythme nécessaire pour atteindre les cibles fixées d'ici à 2030.

La disponibilité des schémas d'identification électronique et des services publics numériques et l'accès aux dossiers de santé en ligne s'améliorent, mais des différences importantes subsistent entre les pays, qui présentent des taux variables d'adoption de l'identification électronique. Il existe d'**importantes lacunes** en ce qui concerne la fourniture de services publics numériques **entièrement centrés sur l'utilisateur, accessibles**⁵⁶ et **souverains**.

Les risques en ligne sont en hausse et la désinformation a été définie comme l'un des plus grands facteurs de déstabilisation pour nos sociétés, ce qui nécessite une action globale et coordonnée de tous les acteurs par-delà les frontières. Le paysage de la cybersécurité de l'UE continue d'être fortement touché par les événements géopolitiques, avec une augmentation des cyberattaques: l'ENISA a enregistré plus de 2 500 cyberincidents entre juillet 2022 et juin 2023, dont 220 ciblaient spécifiquement deux pays de l'UE ou plus⁵⁷. En 2023, 33,5 % des personnes interrogées dans l'UE⁵⁸ ont déclaré avoir été confrontées à des messages hostiles ou dégradants en ligne, ciblant des groupes spécifiques en raison de leurs opinions politiques et sociales, de leur race ou origine ethnique ou de leur orientation sexuelle, ce qui souligne la prévalence des discours haineux en ligne. En outre, l'augmentation de 10 points de pourcentage du soutien du public à une meilleure protection des enfants en ligne met en évidence l'importance croissante accordée à la protection des enfants dans l'espace numérique. Le temps considérable que les enfants passent en ligne combiné aux techniques numériques sophistiquées et invasives utilisées par les annonceurs pose de **nouvelles difficultés importantes pour la protection des enfants dans l'espace en ligne**, y compris les risques pour leur santé mentale ou les risques d'abus d'aliments néfastes pour la santé, de tabac ou d'alcool. En outre, la dimension sanitaire de la numérisation a récemment attiré l'attention en raison des **effets négatifs** que la conception de certaines interfaces en ligne peut avoir **sur la santé** en général, et sur la santé mentale en particulier.

⁵⁵ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/digital-principles>.

⁵⁶ La disponibilité transfrontière des services publics numériques demeure limitée pour les citoyens et pour les entreprises, puisqu'elle obtient dans les deux cas un score d'environ 70 points sur 100 (source: eGovernment Benchmark, Capgemini).

⁵⁷ <https://www.enisa.europa.eu/publications/enisa-threat-landscape-2023>.

⁵⁸ Eurobaromètre spécial 551 «The Digital Decade» de 2024: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news-redirect/833351>.

L'un des principaux défis auxquels est confrontée la transformation numérique de l'UE, tel qu'il ressort du suivi des objectifs et cibles de la décennie numérique, est la diffusion limitée des technologies numériques au-delà des grandes villes, liée à l'aggravation des fractures numériques et à la lenteur de la numérisation des entreprises, en particulier des PME. La convergence accuse toujours du retard, car les grands bassins de population concentrent souvent les investissements, le capital humain et les infrastructures numériques, tandis que les petites villes et les zones reculées et rurales peinent à stimuler l'activité économique et à faire face aux défis démographiques. **Le succès de la décennie numérique ne sera donc pas possible sans mettre davantage l'accent sur l'inclusion et la participation de tous les acteurs à tous les niveaux, y compris des régions et des villes.** À cette fin, le programme d'action pour la décennie numérique fournit un cadre de coopération entre les acteurs offrant de nouvelles possibilités de collaboration.

4.1.3 Tirer parti de la transformation numérique pour un verdissement intelligent

Le secteur numérique représente actuellement entre 7 et 9 % de la consommation mondiale d'électricité, un chiffre qui devrait passer à 13 % d'ici à 2030 en raison de la demande croissante de services internet et d'IA au niveau mondial. **Les efforts visant à réduire la consommation d'énergie des services numériques seront essentiels,** en mettant l'accent sur les semi-conducteurs à haut rendement énergétique et les nœuds périphériques neutres pour le climat. Malgré son importance pour la réalisation d'une économie circulaire, le recyclage des appareils numériques reste limité, seuls 10,4 % des personnes déclarant avoir recyclé leurs téléphones portables/smartphones, tandis que respectivement 9,7 % et 12,8 % des personnes ont indiqué avoir recyclé leurs ordinateurs portables/tablettes et leurs ordinateurs de bureau.

Le rôle croissant que jouent la transformation numérique et l'adoption des technologies dans la **réduction de l'empreinte environnementale des TIC**, en stimulant les gains de productivité et d'efficacité pour les entreprises et en permettant des avancées dans les domaines de l'énergie, des technologies «zéro net» et des technologies propres, devient de plus en plus évident. Ce secteur pourrait effectivement permettre de réduire entre 15 et 20 % des émissions totales de gaz à effet de serre avant 2030, et ce dans l'ensemble de l'économie. L'élaboration et la mise en œuvre d'une méthode scientifique de mesure de l'incidence environnementale nette des solutions numériques, facilitées par la coalition européenne pour le numérique vert, ont constitué une **avancée importante en 2023.**

Enfin, la **FRR** contribue à soutenir la double transition écologique et numérique, y compris la mobilité intelligente et les systèmes énergétiques intelligents (tels que les réseaux intelligents et les systèmes TIC).

4.2 Les feuilles de route stratégiques nationales relatives à la décennie numérique et leur rôle dans la réalisation de l'ambition de l'UE

Comme indiqué précédemment, pour la première fois, **l'analyse des progrès accomplis par l'UE sur la voie de la décennie numérique a pu compter sur une analyse des ambitions nationales combinées décrites dans les feuilles de route nationales⁵⁹ de tous les États membres.** Cet ensemble initial de feuilles de route nationales constitue un **bon point de départ**

⁵⁹ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/policies/national-strategic-roadmaps>.

démontrant l'existence d'un effort conjoint des États membres en vue de contribuer à la décennie numérique.

Dans leurs feuilles de route nationales, les États membres proposent **1 623 mesures** visant à atteindre les objectifs et cibles de la décennie numérique, à hauteur de **251,9 milliards d'EUR d'investissements (dont 168 milliards d'EUR provenant du budget public, soit 1 % du PIB de l'UE)**. Les mesures proposées sont principalement axées sur les semi-conducteurs (budget public: 40 milliards d'EUR, soit 24 %), la connectivité (29 milliards d'EUR, soit 17 %) et les compétences numériques de base (25 milliards d'EUR, soit 15 %). Si les références faites aux objectifs généraux dans les feuilles de route nationales sont moins développées que les cibles spécifiques, elles comprennent tout de même 414 mesures portant sur la compétitivité (budget public de 56,8 milliards d'EUR), la primauté technologique (22,3 milliards d'EUR) et la cybersécurité (5,9 milliards d'EUR).

Les feuilles de route contiennent également des **cibles nationales** correspondant aux cibles et aux ambitions de la décennie numérique, comme illustré dans la figure 3 ci-dessous. Toutefois, seules 70 % des cibles escomptées étaient incluses dans les feuilles de route nationales, 52 % des cibles étant alignées sur celles définies au niveau de l'UE. Le niveau d'ambition des États membres n'est comparable à celui de la décennie numérique de l'UE que dans le cas des compétences numériques de base, de la VHCN⁶⁰, de la 5G de base⁶¹ et de l'indice d'intensité numérique, alors qu'il est beaucoup plus bas pour la FTTP, les spécialistes des TIC, l'analyse de données, l'informatique en nuage et l'IA.

Figure 3. Cibles nationales pour 2030 par rapport aux cibles de l'UE



⁶⁰ Les réseaux à très haute capacité (VHCN) comprennent à la fois la fibre jusqu'aux locaux (FTTP) et les technologies « Docsis 3.1 ».

⁶¹ Voir la note de bas de page n° 5. L'ICP actuel pour la cible relative à la 5G ne tient pas compte de la qualité du service, et, par conséquent, on peut considérer que la majeure partie du déploiement actuel de la 5G, ainsi que les cibles nationales correspondantes relatives à la 5G, relève de la catégorie « 5G de base ».

Une analyse de l'effort collectif effectuée en comparant les feuilles de route à la réalisation des cibles (voir tableau 2) montre que, **dans le scénario actuel, les efforts collectifs des États membres sont en deçà du niveau d'ambition de l'UE pour au moins huit des 12 ICP.**

Tableau 2. Regroupement des engagements figurant dans les feuilles de route nationales

ICP	Compétences numériques élémentaires	Spécialistes des TIC	VHCN	FTTP	5G ⁶²	Nuage	Analyse de données	IA ⁶³	DII	Services publics numériques		Santé en ligne
										Citoyens	Entreprises	
% de réalisation de la cible de l'UE	98 %	62 %	97 %	69 %	94 %	63 %	51 %	48 %	95 %	77 %	77 %	76 %

Une évaluation plus approfondie⁶⁴ montre que des améliorations et adaptations substantielles des feuilles de route nationales sont nécessaires afin de les aligner sur l'ambition et les critères de référence du programme d'action pour la décennie numérique, conformément aux orientations publiées par la Commission en 2023⁶⁵. En particulier, **toutes les cibles devraient être couvertes par des cibles et trajectoires nationales** reflétant le niveau d'ambition de l'UE, tel que défini par les colégislateurs, et devraient être traduites en mesures plus ambitieuses, tenant compte des considérations budgétaires. Afin de garantir des progrès plus durables dans la réalisation de ces cibles, les États membres devraient également présenter une analyse d'impact de ces mesures. Il convient d'accorder une plus grande attention aux difficultés auxquelles chaque État membre est confronté et aux objectifs généraux (à savoir l'espace numérique centré sur l'humain, la compétitivité, l'équité, la résilience, la souveraineté, l'inclusion, la durabilité et le verdissement et la cohérence de l'action) liés à la déclaration européenne sur les droits et principes numériques⁶⁶. Ces objectifs mettent également l'accent sur la promotion de la diversité culturelle et linguistique. Le suivi de la mise en œuvre de la déclaration montre en effet qu'accroître la visibilité de la déclaration au niveau national pourrait également contribuer à améliorer les résultats dans les années à venir⁶⁷. Cela garantira la cohérence et l'efficacité de l'action collective. Enfin, la consultation des parties prenantes constitue un élément clé de la décennie numérique, et devrait être réalisée et dûment prise en considération dans les feuilles de route nationales.

4.3 Recommandations sur la voie à suivre

Toutes les avancées réalisées par l'UE, soutenues par une action politique énergique, commencent déjà à donner des résultats significatifs en ce qui concerne la réalisation des objectifs et cibles de la décennie numérique, avec des effets concrets sur la couverture en

⁶² Voir note de bas de page ci-dessus.

⁶³ Les chiffres les plus récents disponibles sur l'adoption de l'IA par les entreprises ont été recueillis en 2023 et ne peuvent pas tenir compte des effets potentiels du train de mesures sur l'innovation visant à soutenir les start-up et les PME actives dans le domaine de l'IA qui a été lancé par la Commission européenne en janvier 2024 (https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_24_383).

⁶⁴ Document de travail des services de la Commission européenne, «Digital Decade in 2024: Implementation and perspective», et ses annexes, SWD(2024) 260: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news-redirect/833325>.

⁶⁵ <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/library/guidance-member-states-preparation-national-digital-decade-strategic-roadmaps>.

⁶⁶ Déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique, 2023/C 23/01: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:JOC_2023_023_R_0001.

⁶⁷ Voir document de travail des services de la Commission européenne, «Digital Decade in 2024: Implementation and perspective», et ses annexes, SWD(2024) 260: <https://digital-strategy.ec.europa.eu/en/news-redirect/833325>, annexe 4, «Monitoring of the European Declaration on Digital Rights and Principles».

connectivité de base, les semi-conducteurs et les superordinateurs, comme souligné plus en détail dans l'annexe 1.

Toutefois, compte tenu des progrès limités accomplis en 2023 et des besoins importants recensés dans le cadre du suivi de la décennie numérique dans la plupart des domaines, **il reste absolument nécessaire d'agir et d'investir aux niveaux national et de l'UE** en ce qui concerne notamment les compétences numériques, les experts des TIC, la connectivité de haute qualité, la diffusion de l'IA et l'analyse de données et les écosystèmes de start-up, tandis que les efforts dans le domaine des semi-conducteurs devraient être poursuivis. Parmi tous les domaines critiques, la promotion de réseaux de connectivité et d'informatique collaboratives⁶⁸ nécessitera au moins 280 milliards d'EUR d'investissements d'ici à 2030⁶⁹.

Compte tenu de cette analyse complète, les annexes 1 et 3 du présent rapport formulent des **recommandations concrètes** aux États membres sur la voie à suivre, en abordant toutes les possibilités d'action envisageables: mobiliser des investissements, parachever le marché unique, diffuser des technologies et encourager la coopération entre États membres. En résumé, les recommandations s'articulent autour des grands piliers suivants.

Premièrement, afin d'assurer la mise en œuvre et l'exécution rapides des cadres réglementaires établis pour stimuler la transformation numérique (y compris le règlement sur les services numériques, le règlement sur les marchés numériques, le règlement sur l'IA, le règlement sur l'identité numérique européenne, l'OOTS, les législations sur la cybersécurité et sur les données et la boîte à outils de l'UE pour la cybersécurité de la 5G), l'UE et ses États membres devraient s'engager à renforcer la coordination et la cohésion dans tous les domaines, à intensifier les synergies entre les entités de gouvernance et les programmes de financement et à réduire davantage la charge administrative inutile.

En particulier, la **réduction de la charge administrative**, au niveau tant de la mise en œuvre que de l'application des actes législatifs existants, suppose d'encourager les synergies, d'éviter les doubles emplois et d'adopter une approche coordonnée de la gestion des structures de gouvernance existantes, en veillant à la cohérence entre la politique numérique et la politique de cybersécurité. Dans ce contexte, le comité pour la décennie numérique peut servir de **point central pour les États membres, grâce à son large mandat couvrant divers aspects de la transformation numérique**, tels que la gouvernance, les obligations de déclaration et les projets multinationaux. En s'appuyant sur ce comité, il sera possible de rationaliser et d'harmoniser davantage les efforts entre les différentes entités, dans les différents États membres, ce qui aura pour effet, en définitive, d'adopter l'**approche «pangouvernementale»** sous-tendant la décennie numérique. Une telle approche peut permettre d'éliminer les barrières entre les organismes publics et de garantir ainsi un échange de données et d'informations harmonieux entre leurs systèmes. Elle peut également favoriser la collaboration en matière de cartographie des obligations de déclaration, de consolidation ou de codification du cadre

⁶⁸ Un écosystème qui englobe les semi-conducteurs, la capacité de calcul dans tous les types d'environnements informatiques de périphérie et en nuage, les technologies radio, les infrastructures de connectivité ainsi que la gestion des données et les applications.

⁶⁹ Commission européenne, Livre blanc sur les options envisageables pour renforcer le soutien à la recherche et au développement dans le domaine des technologies à double usage potentiel, 2024: https://research-and-innovation.ec.europa.eu/document/download/7ae11ca9-9ff5-4d0f-a097-86a719ed6892_en; Discours liminaire de la Présidente von der Leyen à la conférence annuelle 2023 de l'AED: faire monter en puissance la défense européenne, 30 novembre 2023: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/SPEECH_23_6207.

juridique numérique, ce qui permettra à terme de **rationaliser les processus pour les entreprises et les citoyens**.

Deuxièmement, les États membres devraient intensifier leurs efforts visant à **accroître leur compétitivité**, notamment en ce qui concerne la productivité, la résilience, le verdissement et la souveraineté. Cela nécessite des mesures et des investissements accrus, ainsi qu'un changement radical dans la manière de supprimer les obstacles au **marché unique**. L'UE devrait être prête à garantir la disponibilité de **réseaux de connectivité et d'informatique collaboratives** fiables, rapides et sûrs dans l'ensemble de l'UE, en favorisant la numérisation tant des entreprises que des services publics, dans l'intérêt des utilisateurs nationaux et transfrontières. L'UE devrait également se doter d'un cadre plus cohérent et stratégique en matière d'investissement, de gouvernance et de renforcement des capacités, en vue d'assurer le développement efficace et inclusif des compétences et des talents à l'ère numérique, notamment grâce à une adaptation rapide des systèmes d'éducation et de formation de l'UE.

Une **mobilisation significative de nouveaux investissements publics et privés** sera essentielle pour favoriser la recherche, l'innovation et le développement des infrastructures numériques. Ces investissements sont également primordiaux pour réduire la fracture numérique entre les régions. Il s'agit notamment de cultiver des écosystèmes de start-up, de créer des logiciels et des puces répondant aux normes de durabilité et de sécurité et de tirer parti des **synergies entre les industries civile et de la défense**. Il est également essentiel de progresser sur la voie d'une **véritable union des marchés des capitaux** afin de stimuler la croissance et l'innovation.

Le rapport souligne également la nécessité d'**étendre la portée des interventions des pouvoirs publics**, en particulier dans le domaine des marchés publics. Cela contribuera à accélérer le développement de la base des industries et des services numériques de l'UE, y compris pour les technologies et services souverains dans les secteurs de l'IA et de l'informatique en nuage.

Troisièmement, il existe encore **de nombreuses possibilités inexploitées de favoriser la diffusion des technologies numériques dans l'ensemble de la société et des régions, notamment en renforçant la coopération et la collaboration entre les acteurs européens au niveau local**. En se fondant sur les EDIC, les EDIH et les partenariats tels que l'entreprise commune EuroHPC, l'UE et les États membres devraient nouer des liens plus étroits avec les acteurs locaux, notamment les PME, les start-up, les universités, etc. Cette collaboration devrait également s'étendre aux villes et aux banques de développement locales afin de tirer pleinement parti du potentiel de la société européenne. L'expérience et les capacités des **régions et des villes** revêtent une importance capitale pour la réussite de la décennie numérique. Grâce à leur expérience pratique, à leurs connaissances et à leurs solutions innovantes fondées sur des contacts quotidiens avec les citoyens et les entreprises, les régions et les villes peuvent contribuer à mieux promouvoir et suivre la mise en œuvre de la déclaration sur les droits et principes numériques, en luttant contre les fractures numériques et en veillant à ce que les avantages de la numérisation puissent profiter à tous les acteurs, y compris les PME.

Quatrièmement, en s'appuyant sur la sensibilisation croissante des citoyens au potentiel offert par la transformation numérique pour **favoriser une transition écologique intelligente, les États membres peuvent tirer parti des résultats significatifs obtenus en 2023** pour mieux

comprendre les synergies entre les deux transitions et les effets de levier possibles. La priorité est de **passer de projets pilotes et d'initiatives à petite échelle à des projets de grande envergure fondés sur la coopération entre acteurs publics et privés**. Pour atteindre cet objectif, il est notamment essentiel de définir une **cible quantitative** en matière de verdissement dans le cadre de la décennie numérique, d'accélérer les travaux sur le recensement des meilleures pratiques et d'intensifier la coordination entre les feuilles de route stratégiques nationales relatives à la décennie numérique et les plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC).

Cinquièmement, un effort commun est requis afin de faire en sorte que **les personnes et leurs droits, conformément aux engagements pris dans la déclaration européenne sur les droits et principes numériques figurent au cœur de la transformation numérique, en veillant à ce qu'ils disposent des compétences numériques adéquates et en s'assurant de conserver leur adhésion**. Pour atteindre cet objectif, l'UE et les États membres devront **mieux surveiller les risques sociétaux et économiques découlant de la numérisation**, en s'attaquant à des problèmes tels que les inégalités, la pauvreté, la discrimination en ligne et l'exclusion sociale, et **encourager la fourniture d'un soutien humain direct** aux personnes en difficulté. Les États membres devraient également intensifier la lutte contre les **menaces pour la santé publique et la démocratie**, tout en **veillant à ce que l'espace en ligne devienne un environnement véritablement sûr, sain et sécurisé pour les enfants**. Ces actions visant à **lutter contre les problèmes d'inégalités, de discrimination en ligne, de fractures et d'exclusion sociale liés à la place de plus en plus centrale des interfaces en ligne dans la vie quotidienne sont essentielles** pour éviter qu'une déconnexion numérique croissante ne se transforme en mécontentement numérique.

Enfin, le **recensement et le partage des meilleures pratiques constituent un moteur essentiel de la réussite de la transformation numérique et ont été considérés comme une priorité** tant pour la Commission que pour les États membres. L'objectif est de favoriser une coopération accrue, une inspiration mutuelle et le partage des réussites et des solutions aux défis systémiques. Cette collaboration est essentielle pour progresser sur la voie de la réalisation des objectifs de l'UE à l'horizon 2030 et de la transformation numérique au sens large. Comme convenu par le comité pour la décennie numérique et compte tenu de l'intérêt des États membres, le processus de partage des bonnes pratiques devrait s'intensifier en 2024, avec, dans un premier temps, une priorité accordée à trois domaines pilotes: i) l'amélioration des compétences numériques; ii) l'adoption de technologies numériques de pointe, en particulier l'IA; et iii) le suivi de l'empreinte écologique des technologies numériques. Ce processus sera mené par les États membres, tandis que la Commission jouera un rôle d'accélérateur afin de recenser, de sélectionner et de suivre les bonnes pratiques et leur diffusion.

5. Dimension internationale

Les efforts de coopération internationale en matière de politiques numériques sont axés sur i) la promotion du modèle et du cadre réglementaire centrés sur l'humain de l'UE, ii) la protection des intérêts stratégiques de l'UE, y compris de sa sécurité économique et iii) le renforcement du rôle mondial joué par l'UE dans le monde numérique.

La déclaration sur les droits et principes numériques⁷⁰ a influencé les textes internationaux, notamment la déclaration de l'OCDE sur un avenir numérique de confiance, durable et inclusif⁷¹ et les discussions en vue d'un pacte numérique mondial des Nations unies. L'UE a jeté les bases d'une diplomatie numérique en adoptant des conclusions du Conseil et entend suivre une approche plus forte et plus stratégique dans les affaires numériques mondiales. L'importance de la dimension internationale des politiques numériques de l'UE a encore été soulignée par le Conseil européen dans ses conclusions du 18 avril 2024, dans lesquelles il a souligné la nécessité de renforcer le rôle de chef de file de l'UE dans les affaires numériques mondiales et a invité la Commission et le haut représentant à élaborer une communication conjointe sur le sujet.

La Commission a continué de développer son réseau de conseils du commerce et des technologies (CCT) et de partenariats numériques avec des partenaires partageant les mêmes valeurs tels que les États-Unis, l'Inde, le Japon, la Corée du Sud, Singapour et le Canada, en développant la coopération en matière d'investissements et d'appui technique, de politique et de législation ainsi que de normalisation. Grâce au CCT UE-États-Unis, l'UE a intensifié sa coopération dans des domaines clés tels que les technologies émergentes, la connectivité sûre et résiliente et la protection des droits de l'homme et des valeurs en ligne. Le CCT établi avec l'Inde et les partenariats numériques avec le Japon, la République de Corée et Singapour illustrent l'engagement stratégique pris par l'UE avec la région indo-pacifique dans le domaine numérique.

Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC), des dialogues bilatéraux sur la politique numérique ont été mis en place avec le Brésil et l'Argentine et un dialogue est prévu avec le Mexique, en complément du dialogue birégional établi dans le cadre de l'alliance numérique UE-ALC⁷². En Asie, l'UE a organisé un deuxième dialogue de haut niveau sur le numérique avec la Chine en septembre 2023, en plus du dialogue économique de haut niveau. Ce dialogue a notamment porté sur les problèmes rencontrés par les entreprises de l'UE en Chine, tels que l'accès aux organismes de normalisation des TIC ou aux données transfrontières.

L'initiative «Global Gateway» se concentre sur les investissements dans les infrastructures numériques visant à combler la fracture numérique mondiale et à renforcer les connexions numériques sécurisées, notamment le déploiement de réseaux 5G sécurisés provenant de fournisseurs de confiance et la sécurité et la résilience des câbles sous-marins, en renforçant ainsi la résilience numérique de l'UE tout en réduisant les dépendances. La Commission a continué de soutenir les efforts de transformation numérique entrepris dans les pays concernés par l'élargissement et dans le voisinage de l'UE, y compris un accord d'itinérance à long terme avec l'Ukraine dans le cadre de l'accord d'association UE-Ukraine⁷³. La Commission a également participé à des enceintes multilatérales, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle (processus du G7, dit d'Hiroshima, sur l'IA, convention du Conseil de l'Europe).

⁷⁰ Déclaration européenne sur les droits et principes numériques pour la décennie numérique, 2023/C 23/01: https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:JOC_2023_023_R_0001.

⁷¹ OCDE, Déclaration sur un avenir numérique de confiance, durable et inclusif: <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0488>.

⁷² Alliance numérique entre l'Union européenne et l'Amérique latine et les Caraïbes: https://international-partnerships.ec.europa.eu/policies/global-gateway/eu-latin-america-and-caribbean-digital-alliance_en.

⁷³ Accord d'association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part: https://eur-lex.europa.eu/eli/agree_international/2014/295/oj?eliuri=eli%3Aagree_international%3A2014%3A295%3Aoj&locale=fr

Afin de préserver ses intérêts économiques, l'UE a mis en œuvre des mesures telles que la stratégie européenne en matière de sécurité économique, qui promeut la coopération avec des partenaires clés dans le domaine des technologies émergentes. Ces mesures visent à trouver un équilibre entre ouverture économique et intérêts stratégiques et à renforcer la résilience de l'UE dans les secteurs critiques.

La politique commerciale et les accords commerciaux jouent également un rôle primordial à cet égard en définissant les règles mondiales et bilatérales applicables au **commerce numérique** de manière ouverte mais ferme, sur le fondement des valeurs européennes. La Commission a négocié des engagements ambitieux en matière de commerce numérique dans le cadre de récents accords commerciaux conclus avec la Nouvelle-Zélande, le Chili et le Japon. Les règles commerciales permettent aux entreprises et aux consommateurs de l'UE dans l'ensemble de l'économie d'avoir accès aux biens et aux services les plus innovants et les plus performants et aux entreprises de l'UE d'accéder à une clientèle plus large sur un marché mondial. Étant donné que le contexte géopolitique devrait rester tendu, il est important de convenir de règles contraignantes en matière de commerce numérique avec les pays partageant les mêmes valeurs pour que les entreprises de l'UE puissent accéder aux marchés des pays tiers et à des flux transfrontières fiables de données et se développer et prospérer dans l'économie numérique à l'échelle mondiale. L'UE a également joué un rôle moteur dans les négociations plurilatérales de l'OMC sur le commerce électronique menées entre 90 membres de l'OMC représentant plus de 90 % du commerce mondial. Plus récemment, en 2023, la Commission a ouvert des négociations en vue de conclure des accords modernes et autonomes en matière de commerce numérique avec Singapour et la Corée.

6. Conclusions

Au cours des cinq dernières années, l'UE a établi une tradition numérique inédite en élaborant une vision, sous la forme des objectifs et cibles de la décennie numérique, et en se dotant des outils permettant de façonner sa transformation numérique afin de concrétiser cette vision. Son cadre réglementaire unique dans le domaine du numérique reste sans équivalent, tandis que l'innovation et la politique industrielle ne cessent de s'affirmer.

L'état des lieux décrit dans le présent rapport appelle également à **mettre à profit l'acquis en vue d'intensifier l'action conjointe dans le domaine de la transformation numérique de l'UE.** Les États membres sont invités à prendre note de l'analyse effectuée dans le présent rapport sur l'état d'avancement de la décennie numérique et à examiner les recommandations horizontales et par État membre figurant dans les annexes. Il est essentiel que **les États membres répondent à cet appel à l'action et adaptent leurs feuilles de route nationales afin de les aligner sur l'ambition du programme d'action pour la décennie numérique avant novembre 2024,** comme l'exige la décision relative à la décennie numérique⁷⁴.

Eu égard aux données probantes présentées dans le présent rapport, la Commission poursuivra ses **discussions avec les États membres, le Parlement européen et les parties prenantes** quant à la manière de progresser ensemble, en tirant parti du mécanisme de gouvernance de la décennie, notamment du comité pour la décennie numérique. Le rapport apportera également des informations utiles à la coopération avec les parties prenantes et les partenaires en dehors de l'UE.

⁷⁴ Décision (UE) 2022/2481, article 8, paragraphe 3.

Comme indiqué dans le programme d'action pour la décennie numérique, la Commission **suivra et évaluera la mise en œuvre de ces recommandations** et rendra compte des progrès accomplis dans le rapport sur l'état d'avancement de la décennie numérique 2025.

La Commission commencera également à **préparer le réexamen du programme d'action pour la décennie numérique**, prévu pour juin 2026.